

**Règlement des troupes blindées Quatrième partie instruction des unités de la cavalerie blindée : Comportant les annexes III à XVI. Approuvée sous le n° 1430 EMA/3/EG du 15 février 1952**

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Règlement des troupes blindées Quatrième partie instruction des unités de la cavalerie blindée : Comportant les annexes III à XVI. Approuvée sous le n° 1430 EMA/3/EG du 15 février 1952 / Ministère de la Défense Nationale, Secrétariat d'Etat à la Guerre, Etat-Major

Autre(s) responsabilité(s) : France, Ministère de la défense 1936-.... - Éditeur scientifique

Mention d'édition : Edition N° 1

Publication : Paris : Imprimerie nationale, 1951

Description matérielle : 1 vol. (322 p.) : ill. ; 21 cm

Sujet - Collectivité : France Armée. Arme blindée et cavalerie. -- Règlements

Sujet - Nom commun : Engins blindés -- Règlements